

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 12 février 2015

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 5 février 2015

Publié le 13 février 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 14

SCRUTIN : POUR : 77

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. Alain MILLOT	M. Jean-Claude GIRARD	M. Louis LEGRAND
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	M. Patrick ORSOLA
M. Jean ESMONIN	M. Abderrahim BAKA	M. François NOWOTNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Danielle JUBAN	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	M. Alain HOUPERT	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	Mme Anne ERSCHENS	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Patrick BAUDEMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Dominique SARTOR
M. Michel ROTGER	Mme Chantal OUTHIER	M. Damien THIEULEUX
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	M. Gilbert MENUT
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CAMBILLARD
M. Charles ROZOY	M. Roland PONSAA	M. Cyril GAUCHER.

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	Mme Badiââ MASLOUHI pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
Mme Anaïs BLANC	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Christine MARTIN pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. André GERVAIS
	M. François HELIE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Thierry FALCONNET pouvoir à M. Jean ESMONIN
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Adhésion à l'Association des Communautés Urbaines de France

L'Association des Communautés Urbaines de France (ACUF) regroupe depuis 2001 l'ensemble des communautés urbaines de France. Elle a succédé à l'association des Présidents des Communautés Urbaines de France créée en 1985.

L'ambition de l'ACUF est de confronter les expériences propres aux communautés urbaines et les positionner comme acteurs incontournables de l'organisation des territoires.

Selon l'article 2 de ses statuts, cette association a pour but de :

- renforcer les liens entre les communautés urbaines et les métropoles,
- permettre les échanges d'information sur tous les sujets concernant les communautés urbaines et les métropoles,
- développer la réflexion, la coordination et la collaboration dans les domaines d'intérêt commun,
- élaborer des propositions communes dans ces domaines,
- soutenir ces propositions auprès de l'Etat, des autres collectivités et des organismes concernés afin de concourir à leur réalisation,
- permettre tout échange d'informations sur tous les problèmes concernant les communautés urbaines et les métropoles,
- mener des actions en commun.

L'ACUF s'appuie, en particulier, sur les réflexions de groupes de travail thématiques. Chacun d'eux rassemble les professionnels de chaque communauté urbaine, autour de sujets tels que les finances, les ressources humaines, l'habitat, la communication, l'organisation institutionnelle, les achats publics, le développement durable, les systèmes d'information, l'urbanisme et l'aménagement, etc.

Le montant de l'adhésion à l'ACUF pour 2015 est fixé à 25 211,10 €.

Cette cotisation est calculée en appliquant un tarif de 0,10 euros par habitant à la population totale authentifiée à l'issue du recensement de l'INSEE de l'année précédant l'année de la cotisation.

En parallèle à cette adhésion, il est proposé au Conseil de résilier l'adhésion du Grand Dijon à l'Assemblée des Communautés de France (ADCF) dont la cotisation pour l'année 2015 a été fixée à 9 000 euros.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** l'adhésion du Grand Dijon à l'Association des Communautés Urbaines de France ;
- **d'autoriser** l'inscription des crédits nécessaires au budget du Grand Dijon ;
- **d'autoriser** le Président à signer les actes relatifs à cette adhésion.